

ANTONY

Les étudiants protestent contre la nouvelle réglementation de la résidence universitaire

A l'heure actuelle, des travaux sont en cours à la résidence universitaire d'Antony. La cité d'Antony, qui groupe deux mille cinq cents étudiants, dont cinq cents jeunes ménages, n'a jamais été terminée. Depuis des années, l'Association des étudiants réclame que des crédits soient débloqués pour doter la cité, comme il était prévu dans le plan initial, d'un ensemble sportif (piscine, terrain de sports en plein air), social, universitaire (groupes d'études) socio-culturel (salle de théâtre, ciné-club). Peu à peu, au cours des précédentes années, l'association réussit à obtenir que quelques réalisations urgentes soient faites. Elle réussit tant bien que mal, avec de faibles moyens matériels, à organiser une vie collective, culturelle et universitaire.

Il y a deux ans, l'association semblait avoir été entendue : un plan d'aménagement avait été discuté par le Comité parisien des oeuvres et les représentants, étudiants. Ce plan, dans son esprit, tenait compte des véritables besoins des résidents et avait le mérite d'avoir été discuté par eux. Lorsque les travaux actuels commencèrent (en août dernier), on pouvait croire que des crédits avaient été débloqués pour le réaliser. Mais bien vite les étudiants s'aperçurent qu'il s'agissait de tout autre chose. On n'aménageait pas le restaurant dans le sens prévu, on le démolissait complètement afin de le couper totalement du reste de la cité. Les faibles améliorations des locaux ne justifient pas les crédits considérables qui ont été utilisés et qui auraient pu servir, par exemple, à la création d'une nouvelle

crèche ou d'un véritable groupe scolaire. D'autre part, certains avantages importants, tels que les possibilités d'accès au restaurant par l'intérieur des bâtiments ont été supprimées : dorénavant, les étudiants, dont beaucoup de jeunes ménages avec enfants, sont obligés de sortir pour y accéder. On a ainsi réussi à supprimer le lieu de rencontre qu'était ce restaurant et la galerie qui le surplombait. Centre géographique de la cité, il lui permettait de remplir son véritable rôle : favoriser les rencontres et les confrontations sur tous les problèmes entre les étudiants et ainsi permettre une véritable vie collective. Les travaux ne visent donc pas à améliorer les conditions de vie, mais les aggravent sur certains points.

D'autres tranches de travaux sont prévues et en particulier, ce qui est plus grave, la coupure de tous les pavillons avec un strict cloisonnement, de manière à pouvoir établir un contrôle des entrées, sorties, visites des résidents et des personnes extérieures.

Tous ces travaux n'ont qu'un but : donner les moyens à l'administration d'empêcher les étudiants de se rencontrer, se grouper, s'informer, s'organiser sur le plan syndical, pouvoir manifester leur opposition, comme ils l'ont toujours fait, à la continuelle dégradation de leur niveau de vie, en particulier en organisant d'importantes grèves des loyers.

Le plan de ces travaux a été décidé en violation de tout principe de cogestion au ministère de l'Education nationale, après le dépôt d'une question écrite par M. Mainguy, député U.N.R. d'Antony :

« Le caractère démesuré de cette cité, la disproportion de ces locaux et l'insuffisance de personnel de surveillance, font que les étudiants sont pratiquement livrés à eux-mêmes. Il en résulte que la politique tient une large part dans les occupations, si l'on en juge du moins par le nombre d'affiches posées à l'intérieur des locaux, et que, par ailleurs, leur vie privée reste à l'abri de tout contrôle. »
M. le Ministre de l'Education nationale répondait ainsi : « Un projet d'aménagement complémentaire de la R.U.A., comportant notamment la création d'une salle d'activités culturelles, sera financé en 64 *en vue de réduire les difficultés d'administration signalées par l'honorable parlementaire.* »

C'est en ce sens que la cité est réaménagée afin de pouvoir appliquer un règlement intérieur octroyé arbitrairement sans consultation des étudiants, alors que maintes et maintes fois ils ont demandé à en discuter. Ce règlement n'a jamais pu être appliqué par suite du refus des étudiants à être traités comme des internes, surveillés,

contrôlés, par suite de leur volonté de défendre leur liberté d'expression, d'information et de réunion.

L'Association des Etudiants de la Résidence universitaire d'Antony élève une énergique protestation contre le fait que des crédits importants sont débloqués uniquement dans le but de contrôler et de faire taire les étudiants ; contre le fait que les plans de travaux aient été élaborés en violation de tout principe de cogestion ; demande que soit pris en considération de la part du ministère et de l'administration le plan discuté avec les étudiants, donc que les travaux actuels soient arrêtés, afin de discuter des travaux futurs ; que, d'autre part, certaines erreurs graves dans la première tranche des travaux soient corrigées.

Demande qu'un nouveau règlement intérieur soit élaboré, en accord avec les étudiants qui sont les premiers intéressés en tant qu'utilisateurs.